



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil municipal :
le 08/12/2023

Publication :
le 20/12/2023

Délibération n° D-2023-477

**Remises gracieuses - Refacturation du coût d'enlèvement de
dépôts sauvages**

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Remises gracieuses - Refacturation du coût d'enlèvement de dépôts sauvages

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La renonciation par la Ville à tout ou partie du recouvrement d'une recette doit être expressément autorisée par le Conseil municipal.

La Ville de Niort expérimente depuis 2022 la refacturation du coût d'enlèvement des dépôts sauvages à leurs auteurs, à hauteur de 200 euros.

Neuf titres de créance, juridiquement fondés au titre du dispositif délibéré, ont fait l'objet de recours gracieux. Après examen des dossiers, compte tenu de la situation particulière des débiteurs, et notamment des situations économiques et financières mises en avant, il est proposé d'accorder une remise gracieuse à titre exceptionnel.

Ces annulations seront imputées sur les crédits ouverts au budget 2023 pour un montant de 1 800,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'annulation de neuf titres adressés en 2022 et 2023 au titre de la refacturation du coût d'enlèvement des dépôts sauvages listées en annexe.

Départ de Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Karl BRETEAU.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGÉ

PRENOMS	NOMS	NUMEROS TITRES	DATES TITRES
		42/5	12/01/2023
		44/5	12/01/2023
		3457/622	29/09/2022
		17534/949	29/12/2022
		4484/788	22/11/2022
		17854/988	31/12/2022
		4499/788	22/11/2022
		4523/793	24/11/2022
		17856/988	31/12/2022